

BULLETIN DE DOCUMENTATION



16^e Année

30 JUIN 1960

(Nouvelle Série) N^o 8

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin)	1
2. Chambre des Députés (Mois de juin)	2
3. La Libre Circulation des Personnes dans le Benelux	3
4. La Conférence Internationale du Travail à Genève	4
5. Le Remembrance Day 1960	7
6. Nouvelles de la Cour	9
7. Conseil de Gouvernement - Réunions pendant le mois de juin	9
8. Nouvelles diverses	10

Mémorial (Mois de juin)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1960 modifie le tarif des droits d'entrée.

La loi du 25 juin 1960 arrête le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté grand-ducal du 9 juin 1960 détermine certaines conditions d'exécution de la loi du 13 décembre 1954 portant approbation de la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires.

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1960 a pour objet la préparation théorique et pratique des stagiaires de l'Institut pédagogique.

Un arrêté grand-ducal du même jour fixe le mode de sélection des candidats de l'Institut pédagogique.

Un autre arrêté grand-ducal du même jour détermine les conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'éducation physique de l'enseignement secondaire.

*

Ministère d'Etat.

La loi du 17 juin 1960 habilite le Grand-Duc à régler certaines matières.

*

Ministère du Travail.

La loi du 22 juin 1960 approuve la Convention entre l'Etat et la Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Aciéries de Steinfort du 7 novembre 1959 au sujet de l'abolition des conditions formant entrave au libre trafic aérien des minerais contenus dans les concessions minières de Schlossbusch, Heintzenberg et Katzenberg, appartenant à la prédite Société.

*

La loi du 29 juin 1960 approuve la Convention entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-

Bas concernant le transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire du Benelux, signée à Bruxelles le 11 avril 1960.

Chambre des Députés (Mois de juin)

1^{er} juin: 53^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (N^o 727). Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes et l'article 2 du Code des Assurances Sociales (N^o 713). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée à New-York, le 22 juillet 1946 (N^o 791). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux, faite à Genève, le 9 juillet 1956 (N^o 770). Rapport de la Section centrale. — Projet de loi ayant pour objet la remise en vigueur de la loi du 19 mai 1948 concernant les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation des bostryches (N^o 802). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion de la Commission Agricole.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

14 juin: 54^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Hommage de la Chambre des Députés à M. le Président Joseph Bech à l'occasion de l'attribution du Prix Charlemagne. — Analyse des pièces. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes et l'article 2 du Code des Assurances Sociales (N^o 713). Lecture et vote des articles et renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation de deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée à New-York, le 22 juillet 1946 (N^o 791). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports inter-

nationaux, faite à Genève, le 9 juillet 1956 (N^o 770). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la remise en vigueur de la loi du 19 mai 1948 concernant les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation des bostryches (N^o 802). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

15 juin: 55^e séance publique. — Complètement de la Section centrale du projet de loi modifiant les chapitres I et III du Titre V du Livre I^{er} du Code civil. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant institution d'un statu de l'hôtellerie portant institution d'un statut de l'hôtellerie (N^o 622). Seconde lecture. Rapport de la et vote des articles amendés. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés coloniaux, signé à Bruxelles, le 10 juin 1958 (N^o 717). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation de la 23^e liste arrêtée au 3 juin 1960. — Les naturalisations. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une Section centrale.

16 juin: Réunion du Bureau de la Chambre.

Réunion de la Commission du Travail.

Réunion d'une Section centrale.

20 juin: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

Réunion d'une Section centrale.

21 juin: 56^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Henry Cravatte sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour parer à la fermeture éventuelle d'une usine.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

22 juin: 57^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N^o 765). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Interpellation de l'hon. M. Henry Cravatte sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour parer à la fermeture éventuelle de la Tannerie de Wiltz.

Réunion de la Commission spéciale de Benelux.

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

23 juin: 58^e séance publique. — Examen des motions déposées au cours des débats budgétaires de 1960.

Réunion d'une Section centrale.

28 juin: 59^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, concernant le transfert du contrôle des personnes vers les fron-

tières extérieures du territoire du Benelux, signée à Bruxelles, le 11 avril 1960 (N^o 800). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant l'Union Economique Benelux et des Actes connexes, signés à La Haye, le 3 février 1958 (N^o 687). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

29 juin: 60^e séance publique. — A l'appel nominal, M. le Président Joseph Bech constate que la Chambre n'est pas en nombre.

Réunion d'une Section centrale.

30 juin: 61^e séance publique. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant l'Union Economique Benelux et des Actes connexes, signés à La Haye, le 3 février 1958 (N^o 687). Continuation et fin de la discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

Réunion de deux Sections centrales.

La libre Circulation des Personnes dans le Benelux

La Convention concernant le transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire du Benelux, signée à Bruxelles le 11 avril 1960, vient d'être approuvée par les trois parlements et entre en vigueur le 1^{er} juillet 1960.

La Chambre des Députés luxembourgeois l'a approuvée lors de sa séance du 28 juin 1960 par 49 voix contre les 3 voix communistes.

La conséquence la plus importante de cette Convention sera qu'à la suite de la suppression du contrôle des personnes aux frontières intérieures, la libre circulation des personnes sera facilitée considérablement à l'intérieur du Benelux qui sous ce rapport sera dorénavant considéré comme une entité. En effet, tant pour les ressortissants des pays du Benelux que pour ceux des pays tiers, le contrôle des documents de voyage n'aura lieu que lors du franchissement des frontières extérieures.

Le nouveau régime implique l'adoption par les trois Gouvernements d'une politique commune en ce qui concerne l'entrée et la circulation des étrangers.

Les accords de circulation des personnes conclus séparément par les pays du Benelux avec des Etats tiers ont été adaptés de telle façon que le régime le plus libéral en vigueur

dans l'un de ces trois pays a été accepté par les deux autres partenaires.

Dans les cas, où le visa reste requis, les représentants diplomatiques ou consulaires de chacun des pays du Benelux sont habilités à le délivrer. Ce visa, dénommé «Visa Benelux», est accordé en principe après consultation réciproque des services intéressés des trois pays.

Les trois pays continuent à harmoniser leurs réglementations intérieures et poursuivent une politique commune en vue de la réalisation des objectifs de la Convention.

Du fait de l'introduction de ces mesures qui constituent une innovation dans ce domaine, l'union déjà étroite entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas sera renforcée et l'idée du Benelux connaîtra un nouvel essor.

La question du contrôle des bagages liée à celle du contrôle des marchandises n'est pas traitée dans la Convention. Elle fera l'objet de négociations ultérieures entre les Gouvernements dans le cadre du Traité d'Union Economique.

La nouvelle réglementation qui concerne exclusivement la libre circulation des personnes, ne dispense pas les ressortissants des pays du Benelux ainsi que les étrangers de l'obligation de prouver, le cas échéant, leur identité, lorsqu'ils se trouvent sur le territoire d'un pays étant Partie à la Convention.

La 44^e session de la Conférence Internationale du Travail à Genève

Préside par Monsieur Luis Alvarado, Ministre du Travail et des Affaires indigènes du Pérou, la Conférence Internationale du Travail a tenu sa 44^e session au Palais des Nations à Genève du 1^{er} au 23 juin 1960. Le Luxembourg a pris part à ses délibérations par une délégation statutairement complète de représentants du Gouvernement, des employeurs et des travailleurs, dont nous donnons la composition in fine de cet aperçu.

Au cours de la Conférence, le nombre des Etats Membres de l'Organisation Internationale du Travail a été porté à 83 par l'admission du Cameroun, de la Fédération du Mali et de la République du Togo. Il a été également procédé à un renouvellement du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, au sein duquel les Pays-Bas ont pris la place de la Belgique, l'accord du Benelux établi à cette fin ayant trouvé l'appui d'autres groupes de pays.

Continuant l'œuvre législative de ses sessions précédentes, la Conférence a complété le Code International du Travail par l'adoption de nouveaux instruments. Elle a définitivement adopté une Convention, une Recommandation et une Résolution sur la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes, ainsi qu'une Recommandation sur la consultation et la collaboration entre les autorités publiques et les organisations d'employeurs et de travailleurs aux échelons national et industriel.

En outre, la Conférence a établi deux avant-projets de Recommandations concernant la réduction de la durée du travail et le logement des travailleurs. Conformément à la procédure statutaire, la Conférence ne s'est cependant livrée qu'à une première discussion de ces avant-projets, dont la mise au point et l'adoption restent donc réservées à la 45^e session, après consultation des Gouvernements de tous les Etats Membres.

La Conférence a enfin procédé à une discussion générale du Rapport annuel, présenté par le Directeur général du Bureau International du Travail, Monsieur David A. Morse. Le Ministre luxembourgeois du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé publique, Monsieur Emile Colling, est intervenu dans ce grand débat par le discours reproduit à la suite. Il a encore formulé ses vues sur le thème principal du Rapport, la jeunesse et le travail, par une causerie enregistrée à Genève et diffusée par Radio-Luxembourg.

Discours de Monsieur le Ministre Colling

« Le Grand-Duché de Luxembourg est le plus petit des Etats Membres de l'Organisation Internationale du Travail. Son exigüité territoriale

est cependant compensée par la puissance de sa sidérurgie qui lui assure une place honorable dans les communautés européennes et dans l'économie internationale.

Il peut se prévaloir aussi d'une politique sociale en progrès constant. Ainsi, les travailleurs luxembourgeois jouissent de conditions de travail, de rémunération et de retraite plus avantageuses que celles applicables dans maints autres pays, tandis que des régimes appropriés de sécurité sociale, réservés autrefois aux seuls salariés, couvrent aujourd'hui l'ensemble de la population.

En intervenant dans ce débat, en ma qualité de Ministre luxembourgeois responsable de la gestion de l'ensemble des affaires sociales, je ne crois donc pas être trop présomptueux. J'en trouve d'ailleurs une justification supplémentaire dans trois autres circonstances que vous voudrez bien me permettre d'évoquer brièvement.

Il s'agit en premier lieu du principe de l'égalité des droits qui est reconnue depuis toujours par notre Organisation et notre Conférence à tous les pays, qu'ils soient petits ou grands.

Il s'agit en deuxième lieu du fait que tous les problèmes, portés à l'ordre du jour de la présente session, sont pour le Luxembourg d'une actualité immédiate.

Il s'agit enfin et surtout de l'acquiescement d'un devoir de gratitude à l'égard de l'éminent Directeur général du Bureau qui, par les deux volumes de son remarquable rapport, a rendu une fois de plus un grand service à tous les Gouvernements conscients des nécessités d'une politique sociale réaliste.

Cet important document nous permet de constater tout d'abord avec la plus vive satisfaction que depuis son 40^e anniversaire que nous avons commémoré l'année passée, notre Organisation a pris un nouvel essor et inauguré une nouvelle étape vers la réalisation progressive de son œuvre multiforme.

Elle n'avait évidemment rien à changer à ses objectifs originaux. En effet, aujourd'hui comme hier, elle regarde comme son but ultime la généralisation de la justice sociale à travers le monde en tant que condition première de l'établissement d'une paix durable entre tous les hommes de bonne volonté.

Dans la nouvelle phase de son action, elle a pu également maintenir ses bases structurelles et rester fidèle aux principes de l'universalité et du tripartisme qui font l'originalité de sa Constitution. C'est que le second de ces principes surtout a fait ses preuves au point d'avoir pu être repris par la plupart des pays dans des institutions nombreuses de coopération entre les pouvoirs publics et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs.

Pour n'avoir pas eu à modifier sa Constitution, depuis la revision d'après-guerre, notre Organisation n'en a pas moins profondément évolué par une adaptation constante de ses activités aux exigences nouvelles résultant des transformations incessantes et souvent révolutionnaires de la vie internationale au cours des derniers lustres. Le fait seul que le nombre de ses Etats Membres n'a cessé d'augmenter d'année en année, l'a chargée de maintes tâches et obligations autrefois inconnues, notamment à l'égard des pays nouvellement nés à l'indépendance, dont le développement économique et social dépend pour une large part d'une coopération internationale constructive.

Tout en tenant dûment compte des nécessités d'une telle coopération, notre Organisation n'en a pas été amenée pour autant à négliger les intérêts des pays d'un degré de développement plus avancé. Il est vrai que son œuvre législative ne peut plus, depuis longtemps, rester concentrée sur l'amélioration des conditions sociales des seuls travailleurs industriels qui, à ses origines, faisait l'objet de ses principales préoccupations. Il est vrai aussi que, pour pouvoir être approuvées par la majorité sinon la totalité des Etats Membres, les conventions et les recommandations d'après-guerre ont été élaborées dans le souci d'éviter une rigidité susceptible de contrarier leur application généralisée.

C'est que notre Organisation tout comme celle des Nations Unies, dont elle constitue la plus importante institution spécialisée, n'a pu fermer les yeux devant l'importance de plus en plus grande que les pays d'Asie et d'Afrique ont prise depuis la guerre dans la politique mondiale et dans la communauté multiforme des hommes. Toutefois, son sentiment de responsabilité particulière à l'égard de ces pays ne l'empêche pas d'accorder un soin identique à la promotion du progrès social des nations du vieux Continent.

Dans cet esprit, l'Organisation a réuni, dès le début de 1955, une première Conférence régionale européenne et n'a cessé depuis lors de coopérer activement au développement de la politique sociale européenne.

Sur la base d'un accord de collaboration pratique, elle a organisé en commun avec le Conseil de l'Europe la Conférence tripartite de 1958 chargée de mettre au point le projet de Charte sociale européenne. Grâce surtout au concours du Directeur général adjoint et de plusieurs hauts fonctionnaires du Bureau International du Travail, cette Conférence est parvenue à conclure de longs travaux préparatoires plutôt décevants par l'établissement de textes d'autant plus valables que dans leur élaboration des représentants des employeurs et des travailleurs ont été associés aux délégués gouvernementaux.

Dans le même esprit, le Bureau a prêté son précieux concours à la mise en œuvre de la politique sociale des institutions européennes.

C'est sous ses auspices qu'a été établie la convention sur la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux qui vient d'être approuvée par le Parlement luxembourgeois. De même, les fonctionnaires du Bureau ont été les principaux artisans de l'importante œuvre conventionnelle sur la sécurité sociale des travailleurs migrants, concrétisée par deux règlements de la Communauté Economique Européenne qui ont été mis en application dès l'année passée.

Reconnaissant l'opportunité de développer cette collaboration, les communautés européennes ont commencé à s'intéresser, de leur côté, aux activités propres de notre Organisation. Ainsi, deux des projets de réglementation, soumis à notre Conférence, celui concernant la réduction de la durée du travail et celui concernant la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes, ont retenu particulièrement l'attention des organes de la Communauté Economique et de l'Euratom.

C'est que, tout comme le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale, les communautés européennes des Six ont dû reconnaître que seule l'Organisation Internationale du Travail est à même de donner une base solide au développement de toute politique de progrès social. C'est qu'effectivement, ce qui vaut pour les instruments internationaux élaborés par notre Conférence, vaut également pour les instruments de caractère européen, d'autant plus que ceux-ci sont conçus généralement de façon à permettre l'adhésion d'autres pays.

Aussi, la question se pose-t-elle de savoir, si le moment n'est pas venu de convoquer une deuxième Conférence régionale européenne. Une résolution afférente, soumise à notre Conférence, propose la convocation d'une telle Conférence pour 1962. Elle me semble mériter d'être prise en considération, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'un choix plus judicieux des questions qui devront être portées à son ordre du jour.

D'un autre côté, la création de l'Institut international d'études sociales, due à l'initiative de Monsieur le Directeur général Morse, me semble donner un cadre particulièrement approprié pour l'examen de tous les grands problèmes de politique sociale qui réclament l'attention des institutions européennes autant que de notre Organisation mondiale.

En effet, la plupart des stipulations d'ordre social, arrêtées par les traités constitutifs des communautés européennes, ne déterminent que les principes généraux de la politique à suivre dont l'application réclame en conséquence l'établissement d'instruments réglementaires. D'un autre côté, en matière sociale comme en matière économique, les institutions de la Petite Europe des Six ne sauraient produire leur plein effet qu'à condition d'être utilisées aux fins d'une intégration plus large de l'ensemble des pays libres du vieux Continent.

Pour l'examen des multiples questions à résoudre dans le cadre d'une telle politique, l'Institut international d'études sociales sera de la plus haute valeur. Tel qu'il est conçu, il semble devoir être particulièrement utile aux petits pays comme le Luxembourg, en permettant à leurs fonctionnaires, industriels et syndicalistes de se rencontrer avec des personnalités de premier plan pour des échanges de vues et d'expériences.

De façon générale, les petits pays ont tout à gagner des activités de notre Organisation, tant

dans le domaine de la législation internationale que sur le terrain des réalisations pratiques, dont l'Institut constitue le dernier exemple. Aussi, puis-je vous assurer que mes hommages à l'Organisation et au Bureau ne sont pas purement platoniques, mais expriment la volonté de mon petit pays et de son Gouvernement de contribuer dans toute la mesure de leurs modestes moyens à l'épanouissement d'une politique de justice sociale permettant de renforcer les conditions d'un régime de paix durable.»

La Délégation du Luxembourg à la Conférence Internationale du Travail

était composée comme suit:

M. EMILE COLLING,

Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

I. Représentants du Gouvernement:

Délégués:

M. FRANÇOIS HUBERTY,

Ingénieur-Directeur du Travail et des Mines, Membre du Conseil d'Etat. - Chef de la délégation.

M. ARMAND KAYSER,

Président de l'Office des Assurances sociales.

Délégués suppléants:

M. IGNACE BESSLING,

Consul honoraire, Délégué permanent du Luxembourg auprès de l'Office Européen des Nations Unies et du Bureau International du Travail.

M. GUST VAN WERVEKE,

Secrétaire général au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. - Secrétaire de la délégation.

Conseiller technique:

M. FERNAND EWEN,

Secrétaire d'Administration au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

II. Représentants des Employeurs:

Délégués:

M. JULES HAYOT,

Directeur de la Fédération des Industriels luxembourgeois.

Conseillers techniques:

M. JOSEPH PFEIFFENSCHNEIDER,

Chef du personnel de la Goodyear S. A.

M. RAYMOND ROLLINGER,

Secrétaire général de la Fédération des Artisans.

III. Représentants des Travailleurs:

Délégués:

M. ANTOINE KRIER,

Président de la Confédération générale du Travail.

Conseillers techniques:

M. ANTOINE WEISS,

Secrétaire général de la Fédération Nationale des Ouvriers du Luxembourg.

M. JOSEPH MARSON,

Secrétaire général de la Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs du Transport Luxembourgeois. Président de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens.

M. LÉON WAGNER,

M. PIERRE SCHOCKMEL,

Secrétaire général de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens.

M. NICOLAS FELTEN,

Président de la Fédération des Employés privés.

Le Remembrance Day 1960

Les 25 et 26 juin 1960 a été célébré à Ettelbruck, en présence d'une foule impressionnante, le « Remembrance Day » 1960, organisé sous le haut protectorat de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et du Gouvernement luxembourgeois.

Les festivités débutèrent le 25 juin par la réception des invités d'honneur à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck. En fin d'après-midi fut inauguré officiellement l'exposition de matériel stratégique de la Force armée et de la Force aérienne américaines. Le programme de cette journée comprenait en outre des performances acrobatiques d'une patrouille de la Force aérienne belge attachée à la base de Chièvre, en Belgique, et dénommée les « Diables Rouges »; des démonstrations d'hélicoptères; une démonstration d'un peleton américain appelé le « Drill Team »; un concert donné par l'orchestre de la Force aérienne américaine, et enfin une soirée d'amitié avec la participation des « Ambassadors », formation attachée à l'orchestre de la Force aérienne américaine, ainsi que de la musique militaire de la huitième Division d'Infanterie. Un programme d'attractions contribuait au succès de la soirée qui se déroula dans une atmosphère très amicale.

La journée du 26 juin débuta par une réception à l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par le Dr Mischo, Bourgmestre d'Ettelbruck, le Général John K. Waters, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et le Lieutenant-Colonel Cecil M. Curles. Une messe solennelle commémorative fut ensuite célébrée à l'église paroissiale d'Ettelbruck en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires. En fin de matinée, un concert fut donné par la Philharmonie Grand-Ducale et Municipale d'Ettelbruck. Un buffet froid réunissait ensuite les personnalités et les invités dans la grande salle de l'École agricole.

La cérémonie commémorative devant le Monument Patton débuta à 14 h. 30 en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Sur la tribune d'honneur avaient pris place de nombreuses personnalités civiles et militaires américaines et luxembourgeoises, tandis que les drapeaux militaires américains et le drapeau de la Force armée luxembourgeoise étaient alignés au pied du Monument. Des allocutions furent ensuite prononcées par M. le Bourgmestre d'Ettelbruck, S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, le Général John K. Waters, représentant l'Armée américaine, le Général H. R. Spicer, représentant les Forces aériennes américaines, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée. Tous les orateurs soulignèrent la signification du « Remembrance Day » et retracèrent le portrait du grand Général américain Patton.

Voici le texte de l'allocution de M. Eugène Schaus:

« Altesse Royale,
Excellence,
Messieurs les Généraux,
Mesdames,
Messieurs,

Nous voilà réunis une nouvelle fois autour de ce monument pour célébrer le Remembrance Day, le Jour du Souvenir, la mémoire d'un grand soldat et de son armée, auxquels le Nord de notre pays doit sa seconde libération pendant la dernière guerre et dont les noms sont gravés en or dans la pierre du monument: Patton; III^e Armée. C'est pour leur exprimer notre souvenir reconnaissant et ému que la ville d'Ettelbruck, assurée de l'appui du pays entier, a pris l'initiative de la construction de ce monument et de l'organisation d'une cérémonie, dont le prestige augmente chaque année, à l'intérieur comme au-delà de nos frontières, ainsi qu'en témoignent les messages envoyés par les Gouverneurs des Etats-Unis à l'occasion du précédent Remembrance Day.

Tous ceux qui passeront ici, sur cette belle route, à la vue du monument se rappelleront ou se feront expliquer sa signification et les souvenirs qu'il évoque. Ils revivront les heures angoissantes des jours précédant Noël 1944. Alors que le Luxembourg avait célébré dans une explosion de joie sa libération par les troupes américaines au mois de septembre, et qu'il s'appropriait à fêter enfin un Noël libre après des années de servitude, tout à coup, les canons se sont remis à cracher leur feu, les obus à éclater. De nouvelles mines ont fait explosion, des bombes sont tombées, des gens ont été chassés de chez eux. Et alors, en ces sombres journées, le nom de Patton a surgi sur toutes les lèvres, faisant renaître l'espoir et l'enthousiasme d'un peuple entier, ce nom d'un chef prestigieux, plein d'entrain et d'enthousiasme, de l'homme à la triple devise: audace, audace, audace, qui, à la tête de la III^e armée américaine, nous rendit la liberté une seconde fois dans un intervalle de quelques mois.

Hélas! Un an après, presque jour pour jour, Patton, qui si souvent avait regardé la mort en face sur les champs de bataille, la bravant mille fois et lui échappant pendant deux guerres alors qu'il était toujours aux avant-postes du combat, a trouvé la mort dans un accident stupide. Même au-delà de la mort il a donné la preuve de son caractère peu ordinaire. Ayant quitté son pays lointain pour venir se battre sur les terres de l'Europe et pour rendre à notre continent la liberté, dont son pays est le bastion, ce meneur d'hommes, au lieu de demander à être ramené dans son sol natal, a préféré reposer, parmi ses soldats, dans la terre luxembourgeoise qui lui était devenue chère.

Plus de 15 ans nous séparent déjà de la bataille des Ardennes, mais jamais nous n'oublierons ce que Patton et les hommes de la III^e Armée ont fait pour nous en cet hiver 1944-1945. Jamais nous n'oublierons qu'ils étaient 32.000 à mourir ou à être blessés dans cette dernière et farouche bataille, afin que nous puissions vivre en hommes libres. Le Luxembourg est fier d'avoir pu offrir une dernière patrie à des milliers de soldats à Hamm, où, bientôt, une cérémonie solennelle se déroulera en leur honneur.

Mais au-delà de notre gratitude envers Patton et son Armée, symbolisée par ce monument, notre reconnaissance va à la grande nation, dont ils sont les valeureux représentants, au pays qui non seulement a envoyé ses fils nous libérer d'un joug cruel, mais a ensuite contribué au maintien de notre liberté dans les années qui ont suivi.

Car, à peine la guerre terminée, nous avons vu se dresser, menaçant plus loin à l'Est, un bloc monolithique soudé par une idéologie totalitaire. C'est alors que les pays de l'Ouest, sous l'impulsion des Etats-Unis, se sont réunis pour sauvegarder la liberté reconquise de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. Sans hésitation, les Etats-Unis ont mis leurs immenses moyens à la disposition de leurs alliés occidentaux en train de panser les blessures de la guerre.

Les signes de détente des derniers mois avaient fait croire à beaucoup que l'Occident pouvait relâcher sa vigilance envers le danger surgi à l'Est. Une certaine euphorie était née des voyages entrepris par de hautes personnalités soviétiques dans les pays occidentaux, de leurs gestes amicaux et de leurs paroles joviales. Et si les Gouvernements estimaient qu'ils ne devaient pas diminuer leurs efforts tant que tous les pays du monde n'avaient pas fourni la preuve concrète de leur bonne volonté, l'esprit du Camp David semblait, à une partie de l'opinion publique mondiale, en contradiction avec un renforcement de l'Alliance occidentale. C'est alors que l'avortement de la Conférence au Sommet a ramené les relations entre les deux blocs à leurs véritables dimensions, donnant raison aux nombreux partisans de l'union étroite entre les pays occidentaux. Même si on ne s'attendait pas à des effets spectaculaires résultant des conversations projetées entre les quatre Grands, on avait tout de même osé espérer que ces contacts amorceraient un changement en profondeur, une atténuation graduelle de la tension dans le monde. Malheureusement, le relâchement qu'on qu'on avait cru constater dans la politique de menace constante, a été brusquement annulé. Beaucoup de consciences européennes ont été secouées et les peuples de l'Occident ont compris qu'il fallait continuer à serrer les rangs et à renforcer le front commun.

Aujourd'hui, la présence à cette cérémonie de hautes personnalités américaines est une nouvelle marque de l'intérêt que les Etats-Unis portent à notre pays, et de la solide amitié qui lie les deux nations. L'année dernière, nous avons accueilli parmi nous le fils du Général Patton, le Major Patton. Aujourd'hui, c'est un autre membre de sa famille, le Général J. K. Waters, qui a tenu à assister personnellement à cette cérémonie du Souvenir, accompagné de son fils, le petit-fils du Général Patton.

L'amitié entre les deux peuples se manifeste dans les domaines les plus divers: contacts familiaux et amicaux, visites réciproques aux Etats-Unis et au Luxembourg, politique commune.

Dans ce dernier domaine particulièrement, l'année 1960 nous donne une raison supplémentaire de nous réjouir de la qualité de nos relations avec les autorités américaines.

Les caractéristiques historiques, économiques et démographiques de notre petit pays ont fait naître dans notre population une poussée irrésistible en faveur d'une réforme de notre régime militaire. Selon ces règles de la démocratie, dont nous partageons avec l'Amérique un respect scrupuleux, le Gouvernement n'a cessé de continuer à traduire dans les faits cette volonté du peuple, qui s'inspirait d'ailleurs de réalités ne pouvant pas être minimisées plus longtemps.

La réforme de notre armée étant aussi indispensable que notre fidélité indéfectible au camp auquel nous avons choisi d'appartenir, nous devons à la compréhension des autorités américaines de pouvoir rendre compatibles les conséquences découlant de ces deux exigences majeures.

Dans ces conditions, l'émouvante cérémonie qui a lieu ici chaque année, est devenue, au-delà d'un geste de gratitude envers le Général Patton et ses hommes, une manifestation d'amitié entre nos deux nations alliées. Si différentes quant à leur étendue géographique et leur puissance, un idéal commun les unit indissolublement. »

Après l'exécution d'un choral par la Philharmonie d'Ettelbruck, les personnalités se rendirent au pied du Monument Patton, où des gerbes de fleurs furent déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, par S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis, les Représentants de l'Armée américaine et des Forces aériennes américaines, le Gouvernement luxembourgeois, la Force armée luxembourgeoise et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck. La « Sonnerie aux Morts » fut exécutée par la Philharmonie d'Ettelbruck pendant le dépôt de fleurs. Ajoutons ici qu'une foule exceptionnellement dense était massée aux alentours du monument et le long des rues.

Peu après 15 heures, des avions à réaction de la base de Bitbourg et de la dixième escadrille technique stationnée en Grande-Bretagne survolèrent en formations le monument. Immé-

diatement après ce survol d'avions eut lieu une opération aéroportée de troupes américaines et luxembourgeoises, suivie d'un parachutage en chute libre.

Une grande parade militaire clôturait la cérémonie de commémoration du « Remembrance Day ». Au passage de la parade militaire dans les artères principales d'Ettelbruck, les divers détachements américains furent très chaleureusement applaudis par la nombreuse foule qui était massée tout le long du parcours.

Le public se rendit ensuite dans la plaine de l'exposition du matériel stratégique pour regarder l'important équipement militaire. Toute l'attention de la population fut ensuite attirée par les démonstrations aériennes des équipes acrobatiques « Skyblazers » et « Diables Rouges ».

Le programme de la soirée comprenait encore des démonstrations militaires d'un « Drill Team », un concert offert par l'orchestre de la huitième Division américaine, ainsi qu'un grand feu d'artifice.

Nouvelles de la Cour

Le 8 juin 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Em. le Cardinal Alfrink, Archevêque d'Utrecht.

*

Le 9 juin 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Général d'Armée Aérienne Maurice Challe, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe.

*

Le 14 juin 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Amiel E. Najar, Ministre d'Israël, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 20 juin 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Ernst

Lemberger, Ambassadeur d'Autriche, qui Lui a présenté M. Heinrich Pfusterschmid, Chargé d'Affaires.

*

Le 28 juin 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Sidney D. Pierce, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

*

Le 30 juin 1960, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de S. Exc. M. Bernd Mumm von Schwarzenstein, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, le Lieutenant-Colonel Hanns Wolrad Dölling, Attaché de l'Air, qui Lui a présenté son successeur, le Major Julius Neumann.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de juin

Présidé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de juin 1960.

Au cours de sa séance du 3 juin, le Conseil a délibéré sur l'état des négociations avec le Gouvernement belge concernant la situation des Luxembourgeois au Congo, sur des questions relatives aux Institutions européennes, sur des problèmes d'administration interne, sur la mise au point du projet de loi concernant l'assurance-maladie agricole et sur des questions concernant la station thermale de Mondorf-Etat.

La réunion du 17 juin a été consacrée à la délibération sur les motions déposées au cours des débats budgétaires de 1960 ainsi que sur le règlement d'exécution du Fonds National de Solidarité. Le Conseil a en outre décidé le renforcement du contrôle de l'importation et de

l'exportation de produits agricoles et il a procédé à un examen de la situation de la Tannerie de Wiltz. Il a finalement délibéré sur le problème du taux de subventionnement pour la construction de canalisations et il a mis au point un projet de loi concernant la création d'un fonds commun de garantie automobile.

Au cours de la réunion du 24 juin 1960, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le régime du blé, la Tannerie de Wiltz, des problèmes concernant la protection nationale, des questions concernant la Gendarmerie et des questions relatives à l'Inspection du Travail et des Mines. Il a en outre entendu un exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale. Enfin, le Conseil de Gouvernement a décidé de se faire représenter aux fêtes de l'Indépendance du Congo par M. le Ministre Paul Elvinger et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

Nouvelles diverses

Semaine du Rappel.

Du 1^{er} au 8 mai 1960 a eu lieu à Luxembourg une « Semaine du Rappel », placée sous le haut patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, pour commémorer le 15^e anniversaire de la Libération et de l'Armistice.

A cette émouvante manifestations prirent part les associations suivantes: Ligue luxembourgeoise des Prisonniers politiques et Déportés (L.P.P.D.), Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois « Unio'n », L. P. L., L. V. L., L. R. L., L. F. K., L. F. B., SRA-Pimen-Service de renseignements et d'action des patriotes indépendants luxembourgeois 1940-1945, Alvéraje, Réveil de la Résistance, Le'w, Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations-Unies, Association des Anciens Combattants Alliés des deux Guerres, Groupement indépendant des Maquisards, Insoumis, Amicale des Volontaires luxembourgeois 1939-1945, Ancienne Compagnie des Volontaires, Association des Combattants luxembourgeois volontaires en Espagne républicaine, Association des Combattants volontaires luxembourgeois de la Résistance française, Association des Passeurs et Filiéristes luxembourgeois, Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945, Association des Parents des Déportés militaires luxembourgeois, Destitués politiques, Fugitifs politiques, Amicale du Centre des Réfugiés luxembourgeois en France, Association luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer, Amicale des Concentrationnaires et Prisonniers politiques luxembourgeois, Association des Médailleurs de la Reconnaissance française, Amicale de Buchenwald, Amicale de Sachsenhausen, Amicale de Mauthausen, Amicale de Dachau, Amicale de Hinzert, Amicale de Lublin, Consistoire Israélite, American Legion.

La « Semaine du Rappel » fut clôturée le 8 mai par un grand pèlerinage national. En effet, à l'issue d'un service religieux célébré à l'église Saint-Michel, toutes les associations patriotiques et les mouvements d'anciens combattants se rendirent en cortège au cimetière Notre-Dame, où une imposante cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzert en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, les Membres du Corps diplomatique et des plus hautes personnalités civiles et militaires luxembourgeoises.

Après une allocution de M. Paul Faber, Président du Conseil de l'Ordre de la Résistance et Président du Comité national de la « Semaine du Rappel », Mgr. l'Evêque de Luxembourg bénit la tombe. Des couronnes de fleurs furent déposées ensuite par Leurs Altesses Royales, les autorités et les organisations patriotiques, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ». L'hymne

national clôturait la cérémonie, à laquelle assistait une foule très dense.

Ajoutons que, dans la matinée, des fleurs furent déposées devant le Monument du Soldat Inconnu au cimetière Notre-Dame, sur la tombe des aviateurs britanniques au cimetière de Holle- rich, ainsi que sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

*

Le Conseil de l'OTAN.

Au début du mois de mai eut lieu à Istanbul la session du Conseil de l'Atlantique Nord. Voici les principaux passages du communiqué publié à l'issue des travaux du Conseil:

Le Conseil de l'Atlantique Nord a fait le point de la situation à la veille de la Conférence « au sommet ». Les résultats de ces échanges de vues peuvent être résumés ainsi:

a) Le Conseil se félicite des perspectives de négociations avec l'Union Soviétique et espère que ces négociations conduiront à une amélioration des relations internationales. L'unité de l'alliance est indispensable pour progresser dans cette voie.

b) Tous les membres de l'alliance ont pour objectif commun le désarmement général et complet réalisé par étapes successives sous un contrôle international efficace et ils souscrivent aux propositions formulées à cette fin à Genève par les négociateurs occidentaux. A leur avis, ces propositions constituent le meilleur moyen de mettre en œuvre la résolution des Nations Unies du 20 novembre 1959. Ils ont constaté à regret que le camp soviétique n'a pas été disposé jusqu'à présent à discuter de mesures concrètes et pratiques de désarmement.

c) L'Alliance Nord-Atlantique, souhaitant une véritable détente internationale, ne saurait se contenter d'une formule de coexistence pacifique sous le couvert de laquelle des attaques continuent à être dirigées contre certains de ses membres. La détente, comme la paix, est indivisible. C'est ainsi que les efforts déployés par la propagande soviétique, pour discréditer la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de certains pays, doivent être considérés comme dirigés contre l'ensemble de l'alliance et sont incompatibles avec toute amélioration véritable des relations internationales.

d) Le Conseil réaffirme que la solution du problème de l'Allemagne ne peut être trouvée que dans la réunification sur la base de l'autodétermination. Il rappelle sa déclaration du 16 décembre 1958 et exprime une fois de plus sa détermination de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

Le Conseil a entendu des rapports sur les questions qui seront probablement abordées à la Conférence « au sommet ». Après une discussion approfondie, il a exprimé son plein accord quant aux positions communes des Etats-Unis, de la France et du Royaume Uni, élaborées en consultation permanente qui a été établie entre tous les membres de l'Alliance.

Le Conseil a également examiné le rapport du secrétaire général sur le fonctionnement de l'Alliance. Il s'est réjoui des progrès accomplis dans certains domaines et a réaffirmé sa volonté de poursuivre son effort de coopération et de solidarité politique et économique, si nécessaire au maintien de la paix et à la défense de la liberté.

*

Le Prix Eurovision 1960.

Le Grand-Duché de Luxembourg a obtenu à Cannes, au mois de mai 1960, le Prix de l'Union Européenne de Radiodiffusion pour l'une des œuvres qu'il a présentées, « La Surprise ».

Le prix est attribué par un jury comprenant des représentants de l'Eurovision et des représentants du Comité du Festival cinématographique et il récompense un film tourné spécialement pour la T.V. par un producteur indépendant.

« La Surprise » est une co-production franco-luxembourgeoise réalisée dans les studios de Paris-Télévision par Marcel Bluwal sur un scénario et des dialogues de Jacques Armand. Le chef-opérateur en est Jean Tournier.

Film de la série « Petit Théâtre », « La Surprise » est interprétée par Philippe Nicaud, Evelyne Dandry, Roger Carel et Jean Carmet.

A noter que 19 films étaient présentés par 13 nations: Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Liechtenstein, O.N.U., Pologne, Roumanie, Turquie, Yougoslavie et Luxembourg.

*

Le Comité de la Confédération Internationale des Bouchers et Charcutiers, qui groupe 12 pays: Communauté Européenne du Charbon-Acier, Autriche, Espagne, Suisse, Norvège, Danemark, Suède, s'est réuni du 7 au 9 mai 1960 à Luxembourg, sous la présidence de M. Auguste Schulz (Luxembourg).

Au cours de ses travaux, le Comité a élaboré l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Confédération Internationale des Bouchers et Charcutiers, qui se tiendra vers la fin du mois de septembre à Luxembourg, et examiné les problèmes intéressant la profession dans le cadre du Marché Commun.

A l'issue des travaux, les délégués ont participé à plusieurs excursions à travers le pays, notamment le long de la Sûre, de la Moselle, à Mondorf-les-Bains ainsi que dans la petite Suisse luxembourgeoise.

*

Le 3 juin 1960 a eu lieu à Esch-sur-Alzette la distribution de prix aux meilleurs élèves des cours de langue française par S. Exc. M. Félix Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg, accompagné de Mme Guyon, et de M. Pierre Carraud, Premier Secrétaire. A cette cérémonie prirent part M. Jules Schreiner, échevin, M. Victor Neuens, conseiller communal, Président de la Commission scolaire, les directeurs des Lycées de la Ville d'Esch-sur-Alzette et les représentants des Amitiés Françaises.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par S. Exc. M. l'Ambassadeur Guyon et M. Albert Gœdert, Président des Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette.

*

Visite à Luxembourg du Général Challe.

Les 8 et 9 juin 1960, le Général d'Armée Aérienne Maurice Challe, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Le 8 juin, le Commandant en Chef arriva vers 16 heures à l'aérodrome du Findel, où il fut reçu par le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, représentant M. le Ministre de la Force Armée. Un détachement composé de deux pelotons du Corps de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique militaire rendit les honneurs. Le même jour, le Général Challe se rendit à l'Ambassade de France, où une réception avait été organisée en son honneur par M. Félix Guyon, Ambassadeur de France.

Le 9 juin, le Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe fut reçu à l'Hôtel du Ministère des Affaires Etrangères, où il eut un entretien avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Peu après, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. A. R. Monseigneur le Prince reçurent le Général en audience au Palais grand-ducal et de là le Commandant en Chef se rendit à l'Etat-Major de l'Armée, où il fut reçu par le Lieutenant-Colonel Robert Winter. A 13 heures, un déjeuner fut offert à la Maison de Cassal par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée. Dans le courant de l'après-midi, le Général Maurice Challe retourna à Paris par la voie des airs.

*

L'Association des Journalistes Luxembourgeois, réunie en assemblée générale extraordinaire le 13 juin 1960, a procédé à la répartition des fonds réunis par les listes de Nouvel An 1960. Il a été décidé de faire bénéficier en premier lieu l'œuvre de l'« Année Mondiale du Réfugié » ainsi que les malades indigents et sans familles de la Maison de Santé d'Ettelbruck. Le restant du fonds a été alloué à parts égales aux œuvres sociales suivantes: Institut Saint-Joseph, Itzig; Chantiers de la Fraternité Chrétienne;

Bourses d'Etudes de l'Assoss; Colonie de vacances du « Réveil de la Résistance »; Auberges de Jeunesse Luxembourgeoise.

L'Assemblée a ensuite entendu le rapport du secrétaire sur le Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes qui s'est tenu du 2 au 7 mai à Berne. Une somme de 5000 francs a été mise à la disposition de la Fédération Internationale pour ses projets d'expansion.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois a été appelée à donner son avis sur plusieurs demandes adressées au Service Information et Presse du Gouvernement et à M. le Ministre des Transports pour l'attribution de la pancarte officielle « Presse » pour autos. L'assemblée a approuvé à l'unanimité les différents avis donnés à ce sujet.

En vue de l'obtention de la protection du titre de journaliste, une commission de travail a été constituée.

*

Le 13 juin 1960, M. l'Ambassadeur Amiel Najar, désigné par son Gouvernement comme Chef de la Mission d'Israël auprès de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, en remplacement de M. Gidéon Raphaël, a fait une visite de courtoisie à M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et Président en exercice des Conseils de la CEE et de la CEEA.

*

Le 15 juin 1960, le chœur « Les Disciples de Massenet » de Montréal (Canada) donne un concert vocal au Théâtre Municipal de Luxembourg.

Le même jour, le professeur Dr Paul Mikat, de Wurzburg, fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence sur le sujet « Grundlagen katholischer Staatsauffassung und ihre Problematik ».

*

Les Présidents des Associations de Banques des six pays de la Communauté Economique Européenne se sont réunis à Rome pour étudier les problèmes que leur pose la mise en place du Marché Commun, particulièrement ceux qui touchent à la libération des mouvements de capitaux, aux crédits à moyen terme à l'exportation et à l'aide aux pays en voie de développement ainsi qu'à divers problèmes d'ordre juridique.

Les Associations ont créé entre elles une Fédération Bancaire de la CEE et en ont paraphé les statuts.

Cette Fédération est ouverte aux Associations bancaires des pays qui viendraient à s'associer à la Communauté Européenne et ses statuts prévoient le développement des relations entre les Associations membres et celles des pays tiers.

L'Association des Banques et Banquiers de Luxembourg a été représentée à la réunion de

Rome par son Président, M. Jean-Jacques Welbes.

*

La Commission Spéciale Benelux.

La Commission Spéciale Benelux de représentants du Sociaal Economische Raad des Pays-Bas, du Conseil Central de l'Economie du Conseil National du Travail de Belgique, ainsi que du Conseil de l'Economie Nationale du Grand-Duché de Luxembourg s'est réunie les 15 et 16 juin 1960 à Luxembourg, sous la présidence de M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

La Commission a procédé à un premier échange de vues au sujet des problèmes que pose, dans le cadre de Benelux, la suppression de certaines entraves mises à la libre circulation des marchandises et services.

La Commission a passé en revue les nouveaux éléments intervenus, depuis 1959, en matière de politique salariale nationale. Elle a examiné les premiers résultats de la nouvelle politique des salariés suivie depuis juillet 1959 aux Pays-Bas, ainsi que l'accord national de programmation économique et sociale que viennent de signer les grandes organisations patronales et syndicales de Belgique.

La Commission Spéciale Benelux s'est réjouie de pouvoir conclure un certain rapprochement des politiques salariales. Elle continuera à étudier la rationalisation des méthodes de formation des salaires, notamment la liaison de ceux-ci à la productivité.

Après un large tour d'horizon sur les politiques conjoncturelles des trois pays, la Commission Spéciale Benelux a décidé d'examiner à des intervalles réguliers les grands problèmes de politique conjoncturelle qui se poseront dans le cadre de Benelux, en tenant compte de leur liaison avec le Marché Commun européen.

*

Du 15 au 17 juin 1960, l'Union Féminine Civique et Sociale de Paris avait organisé à Luxembourg des « Journées d'Etudes Européennes », placées sous les auspices des Communautés européennes et du Mouvement européen luxembourgeois. Ces journées étaient en outre placées sous le patronage d'honneur d'éminentes personnalités de l'Assemblée Parlementaire Européenne, de la Haute Autorité et de la Communauté Economique Européenne, du Gouvernement luxembourgeois et de la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

Au cours de cette réunion à Luxembourg, une soixantaine de délégués des pays de la Communauté Européenne ont étudié les sujets suivants: « Les consommatrices face au Marché Commun », « L'organisation des consommatrices en Europe » et « L'action des consommatrices en Europe ».

Ajoutons que, dans le cadre de ces journées européennes, M. Carlo Hemmer, Directeur des

problèmes industriels et commerciaux de la CEE, donna une conférence à Luxembourg, au cours de laquelle il traita le sujet suivant: «Le Marché Commun dans la perspective du consommateur».

Les congressistes furent en outre reçues par la Haute Autorité et par le Conseil Communal de Luxembourg. Une visite de l'Ecole Européenne et de diverses industries luxembourgeoises, suivie d'une visite d'Echternach et d'une réception offerte par «Les Amitiés franco-allemandes de Trèves» clôturait le Congrès.

*

Les 16 et 17 juin 1960, le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale se réunit à La Haye. A l'ordre du jour de cette réunion figurait notamment le problème des relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté Economique Européenne.

Au début de leur réunion, les Ministres ont entendu un exposé de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil de la CEE, qui porta notamment sur la décision des Six d'accélérer la mise en place de la Communauté Economique Européenne.

*

Le 17 juin 1960, le Conseil Interparlementaire Consultatif Benelux se réunit à Bruxelles, dans la salle des séances du Sénat, sous la présidence de M. Pierson. M. Wigny, Ministre belge des Affaires Etrangères, et M. Van Houten, Secrétaire d'Etat, assistèrent à la réunion.

A l'ordre du jour de cette réunion figurait l'examen des rapports des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois sur la coopération des trois Etats dans le domaine du rapprochement culturel et dans le domaine de l'unification du droit.

*

Les 20 et 21 juin 1960, les Conseils de la Communauté Economique Européenne de l'Energie Atomique ont tenu une séance à Bruxelles sous la présidence de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, Président en exercice des Conseils.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait notamment l'examen du rapport du Comité intermédiaire pour l'Université européenne et un échange de vues au sujet des travaux actuellement en cours à Paris en vue de la réorganisation de l'OECE.

A l'occasion de cette session, les membres des Conseils de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la Communauté Economique Européenne ont reçu une délégation de l'Assemblée Parlementaire Européenne, présidée par M. Hans Furler, Président de cette Institution. Cette délégation remit aux trois Conseils, en présence des Présidents, Vice-Présidents et membres des Commissions de la

CEEA et de la CEE, ainsi que de la Haute Autorité de la CECA, la Convention relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, adoptée par l'Assemblée Parlementaire Européenne le 17 mai 1960.

*

A l'occasion de la session des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique des 20 et 21 juin 1960 à Bruxelles, M. l'Ambassadeur Sydney Pierce, Chef de la mission du Canada auprès des Communautés Européennes, a rendu, le 21 juillet, une visite de courtoisie à M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et Président en exercice des Conseils.

*

Le 22 juin 1960, le Cercle gaulois donna un déjeuner en l'honneur de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés. Ce déjeuner avait été organisé en son honneur par le Cercle gaulois et les Amitiés belgo-luxembourgeoises à l'occasion de la remise du Prix Charlemagne 1960 à M. Joseph Bech, qui eut lieu récemment à Aix-la-Chapelle.

De très nombreuses personnalités du monde diplomatique et politique assistèrent à ce déjeuner, au cours duquel M. Paul Parent, Président du Cercle gaulois, fit l'éloge de l'invité d'honneur. De son côté, M. Joseph Bech, très applaudi, fit un exposé circonstancié sur les problèmes européens.

Pour conclure, le Baron Senoy et d'Oppuers, Président des Amitiés belgo-luxembourgeoises, exprima la gratitude de cette association envers M. Joseph Bech.

*

Le 24 juin 1960, la diète fédérale a approuvé à l'unanimité le Traité entre le Grand-Duché et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959. (Pour la cérémonie de la signature voir le Bulletin Nos 7-8-9 de l'année 1959.)

*

Le Conseil de la CEE s'était réuni le 27 juin 1960 à Bruxelles sous la présidence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports.

Cette session était essentiellement consacrée à l'examen de problèmes, qui se posent actuellement en matière de transports, notamment la suppression des discriminations dans le domaine des prix et conditions de travail, les problèmes posés par la détermination du prix de revient des transports dans la Communauté, le programme d'action en vue de donner suite à la décision concernant l'accélération du rythme de réalisation des objets du Traité et l'aménagement de l'infrastructure routière, ferroviaire et fluviale européenne.

*

Le 28 juin 1960 a eu lieu à l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg une cérémonie, au cours de laquelle S. Exc. M. l'Ambassadeur Vinton Chapin, assisté du Conseiller d'Ambassade et de M^{me} Richard Friedman, remit des prix sous forme de livres aux 75 meilleurs élèves en langue anglaise des établissements d'enseignement moyen du pays.

Parmi les personnalités luxembourgeoises, qui assistèrent à cette cérémonie, on remarquait MM. J.-P. Winter et Edouard Probst, Conseillers de Gouvernement, ainsi que les Directeurs et professeurs des établissements d'enseignement moyen, et une délégation du comité de l'American-Luxembourg Society.

Avant la remise des prix, S. Exc. M. l'Ambassadeur Vinton Chapin s'adressa en des termes amicaux aux nombreux élèves et les félicita des résultats obtenus.

*

Au cours d'une grande et brillante réception offerte par l'Ambassadeur de Luxembourg à Paris et Madame Als, la cantatrice Elisabeth Schwarzkopf a donné gracieusement un récital au bénéfice du « Centre Français de la Protection de l'Enfance ».

Organisée par la Baronne d'Huart, cette soirée a été placée sous le signe de l'Amitié Franco-Luxembourgeoise.

L'artiste a été longuement applaudie pour sa belle interprétation de « Lieder » de Händel, Gluck, Mozart, Schubert, Brahms, Hugo Wolf, Richard Strauss...

Dans le Comité d'honneur de la soirée figuraient les noms de MM. le Ministre d'Etat et M^{me} Jacquinet, le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice et M^{me} Edmond Michelet, le Ministre des Affaires Etrangères et M^{me} Couve de Murville, le Maréchal Juin, la Maréchale de Lattre de Tassigny, la Maréchale Leclerc de Hautecloque, le Président Robert Schuman, le Président René Mayer, le Prince et la Princesse Xavier de Bourbon-Parme, etc.

*

L'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles vient d'informer le Cercle Colonial Luxembourgeois que le Gouvernement belge a décidé ce qui suit au sujet du sort des agents luxembourgeois engagés sous statut au Congo belge:

1^o Le Gouvernement belge inclura les ressortissants luxembourgeois au même titre que les agents de nationalité belge parmi les bénéficiaires des conventions à conclure en application de l'article 250 de la loi fondamentale relative aux structures du Congo.

2^o Le Gouvernement belge déposera dans les prochains jours sur les bureaux des Chambres un projet de loi tendant à faire bénéficier les ressortissants luxembourgeois engagés sous statut qui seraient mis pour des raisons indépendantes de leur volonté dans l'impossibilité de poursuivre leur carrière en Afrique, des avantages et indemnités prévus aux articles 3, 6 et 8 de la loi du 21 mars 1960.

*

Le Budget de l'Etat luxembourgeois pour 1960.

La loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 vient d'être publiée au « Memorial » du 27 juin. On peut constater que le projet de budget initial a subi un certain nombre de modifications au cours des débats parlementaires.

En effet, au budget ordinaire, les recettes ont été portées de 4.608.218.000 fr. à 4.636.343.000 fr. et les dépenses de 4.598.108.000 fr. à 4.633.652.000 fr. L'excédent des recettes du budget ordinaire s'élève donc à 2.691.000 fr. au lieu des 10.110.000 fr. au budget initial.

Au budget extraordinaire, les recettes inscrites au projet de budget par 522.345.000 fr. ont été portées à 532.345.000 fr., tandis que les dépenses extraordinaires ont été portées de 699.650.000 fr. à 726.650.000 fr. L'excédent des dépenses, qui avait été estimé à 177.305.000 fr. dans le projet initial, a donc subi une augmentation de 17.000.000 fr. et s'établit maintenant à un chiffre total de 194.305.000 fr.

*

Nouvel Emprunt.

Le Gouvernement luxembourgeois a l'intention d'émettre un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500.000.000 francs. Les liquidités du produit net de l'emprunt serviront à couvrir les dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 1960. Un projet dans ce sens vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des Députés. On se souvient qu'un emprunt de 600 millions avait été émis l'an dernier dans le même but.

Il est conforme à l'orthodoxie financière que l'Etat consacre les ressources empruntées à des dépenses ayant pour objet d'entretenir le capital national et de le rendre plus productif. Il doit intervenir là, où l'initiative privée est empêchée en raison de l'importance des capitaux nécessaires et de la longue durée d'attente de la rentabilité de ces investissements.

Les dépenses d'investissements les plus importantes figurant au budget extraordinaire de cette année concernent la construction des barrages hydroélectriques de la Sûre et de l'Our, la construction de nouveaux bâtiments publics, la modernisation du réseau routier et du réseau des Chemins de Fer Luxembourgeois, la construction de casernes et l'acquisition d'équipement de réserve pour la Force Armée, l'automatisation intégrale du réseau téléphonique du pays, la réparation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers causés aux personnes et aux autres entreprises, l'aménagement de l'aéroport de Luxembourg, la construction de cliniques et divers autres projets de construction et d'urbanisme.

*

Les Banques au Luxembourg en 1959.

Dans le rapport du Conseil d'Administration de la Banque Internationale à Luxembourg sur

l'exercice 1959, différents chapitres sont consacrés à l'évolution de l'économie luxembourgeoise, au commerce international, à la bourse, les finances et la fiscalité des banques, à l'activité et aux résultats obtenus par la Banque Internationale.

Le chapitre réservé à l'activité des instituts bancaires luxembourgeois contient des données intéressantes que nous avons jugé utile de reproduire ci-après :

Le revirement favorable de la conjoncture en 1959 s'est traduit par une amélioration dans l'aspect général des indications économiques qui font l'objet de l'analyse officielle de la situation à la fin de l'exercice écoulé.

La masse global des revenus salariaux a augmenté en 1959. Au total, le revenu national est évalué à 17.200 millions en 1959 contre 16.693 millions en 1958. Nonobstant la progression des dépenses de la consommation publique et privée, il semble — en l'absence de statistiques définitives — que tant le produit national que la formation intérieure du capital de la nation aient également évolué dans un sens ascendant.

Les banques ont, de leur côté, bénéficié de la reprise économique, ce qui se reflète dans un accroissement assez sensible de la somme des bilans. Celle-ci s'établit à 19.395 millions fin 1959 contre 17.940 millions fin 1958. L'accroissement se monte donc à 1455 millions, soit 8,11 %, en 1959 contre 567 millions en 1958, soit 3,26 %. Il est dû en majeure partie aux dépôts, dont le total, soit 15.002 millions fin 1959 contre 13.633 millions fin 1958, accuse une augmentation de 1369 millions en 1959 contre 508 millions en 1958. La tendance à une progression plus élevée des dépôts à terme et en compte épargne par rapport à l'argent à court terme est significative.

L'accroissement des débiteurs est proportionnellement inférieur, le total s'élevant à 7981 millions en 1959 contre 7389 millions en 1958. En face d'un pourcentage de majoration de 8,01 % pour 1959, les chiffres correspondants sont de 17,43 % pour 1956, de 19,15 % pour 1957 et de 3,3 % pour 1958. Ce qui prouve qu'à l'encontre d'autres pays le volume des crédits ne s'est pas démesurément gonflé chez nous.

Il en ressort également que les banques luxembourgeoises, tout en continuant d'apporter leur concours financier surtout au monde industriel et commercial, persistent dans leur politique de gestion prudente ainsi que de liquidité et de trésorerie aisées.

Les crédits d'équipement à taux réduits que le Gouvernement accorde à la petite et moyenne industrie ainsi qu'à l'artisanat et à l'hôtellerie par l'entremise des banques et sous la garantie de ces dernières, ont encore augmenté en 1959 pour atteindre 302 millions contre 287 millions en 1958. La Banque Internationale participe dans ce chiffre total jusqu'à concurrence de 176 millions.

Le volume monétaire s'est maintenu plus ou moins dans les limites antérieures. Dans le total de 6594 millions fin 1959, la monnaie fiduciaire (luxembourgeoise) figure pour 198 millions et la monnaie scripturale (dépôts bancaires à vue et comptes chèques postaux) pour 6396 millions. Rappelons que le total de la circulation monétaire, donc y compris les billets belges, est évalué à environ 4 milliards.

Malgré l'abondance monétaire, le loyer de l'argent a accusé une certaine tendance à la hausse en raison de l'évolution des taux d'intérêts à l'étranger.

Relevons dans cet ordre d'idées que l'élévation de certains taux à terme pratiqués en dehors du pays a suscité certaines difficultés de placement de trésorerie, la stabilisation relative des conditions débitrices jointe à une majoration progressive des frais généraux ayant une tendance à amenuiser sensiblement la marge bénéficiaire normale.

*

Les Exportations belgo-luxembourgeoises vers les Etats-Unis.

Les exportations belgo-luxembourgeoises vers les Etats-Unis ont atteint le chiffre record de 109,4 millions de dollars pendant le premier trimestre de 1960. Le total correspondant, pour le premier trimestre 1959, s'élevait à 91,5 millions de dollars.

Tout en se réjouissant de cette performance, les milieux d'affaires soulignent son caractère exceptionnel. Ce record reflète en effet des importations massives d'acier belgo-luxembourgeois, acier qui avait été commandé durant les derniers mois de 1959, lorsque la grève sidérurgique américaine battait son plein et qu'aucune solution n'apparaissait en vue.

Les chiffres préliminaires publiés par le Département du commerce américain pour le mois d'avril 1960 indiquent une baisse sensible du niveau jusqu'alors fort élevé des importations d'acier étranger. Il en résulte un affaiblissement des ventes belgo-luxembourgeoises correspondant. Le total des exportations belgo-luxembourgeoises vers les Etats-Unis en avril 1960 est évalué à 31,2 millions de dollars. Le chiffre d'avril 1959 était de 34,7 millions de dollars.

*

La zone sterling et l'U. E. B. L.

Au cours de l'assemblée de la Chambre de Commerce Belge en Grande-Bretagne, M. Cattoir, dans son rapport présidentiel annuel, a donné quelques détails sur les échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1959. Voici les passages essentiels de ce rapport :

« Les exportations vers la Belgique ont augmenté fortement en 1959 au point de provoquer une détérioration sérieuse de notre balance commerciale. En revanche, les investissements britanniques en Belgique au cours des récentes années ont augmenté.

La valeur des exportations britanniques vers l'U. E. B. L. a passé, selon les statistiques belges, de 11 milliards 572 millions à 14 milliards 342 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 24 % sur 1958 et 8,3 % du montant total des importations de l'U. E. B. L. contre 7,4 % en 1958.

La valeur des exportations de l'U. E. B. L. vers le Royaume-Uni a atteint 9 milliards 743 millions de francs en 1959 contre 8 milliards 690 millions de francs en 1958, accusant une progression de 12 %, tout en ne représentant que 5,9 % de la valeur totale des exportations de l'U. E. B. L. contre 5,8 % en 1958.

La balance commerciale anglo-belgo-luxembourgeoise se solde donc par un mali de 4 milliards 600 millions de francs à l'avantage de la Grande-Bretagne.

Fait digne de mention: en 1959, la zone sterling a assumé le rôle de principal fournisseur (16,1 % des importations totales de l'U. E. B. L. contre 14,8 % en 1958), délogeant de cette position la zone monétaire néerlandaise (16 % en 1959 contre 16,1 % en 1958). Par ailleurs, la quote-part des pays de l'O. E. C. E. dans les importations de l'U. E. B. L. est passée de 61,6 % à 62,3 % et celle des pays du Marché Commun de 46,6 % à 46,9 %.

La progression des exportations britanniques vers l'U. E. B. L. a été particulièrement notoire dans les secteurs suivants:

— Matières textiles et tout fait: plus de 136 millions 200 mille francs;

— Matériel de transport: plus de 124 millions 800 mille francs,

tandis que les secteurs machines et appareils accusent un recul de 322 millions 200 mille francs.»

*

Le commerce extérieur de Benelux.

D'après une communication du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, sur base des chiffres fournis par le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas et l'Institut National de Statistique de Belgique, les importations de Benelux en provenance des pays tiers ont atteint en valeur pendant le premier trimestre 1960 un montant de fr. 87,7 milliards (1^{er} trimestre 1959: fr. 71,1 milliards), tandis que les exportations de Benelux vers les pays tiers se sont élevées à fr. 80,2 milliards (1^{er} trimestre 1959: fr. 63,4 milliards). En comparaison de la période correspondante de 1959, on constate donc un accroissement des importations Benelux de 24 % et un accroissement des exportations Benelux de 27 %.

Le commerce intra-Benelux présente, pendant le premier trimestre 1960, l'image suivante: importations de l'U. E. B. L. en provenance des Pays-Bas: fr. 7.148 millions (1^{er} trimestre 1959: fr. 6.294 millions); importations des Pays-Bas en provenance de l'U. E. B. L.: fr. 10.044 millions (1^{er} trimestre 1959: fr. 8.507 millions). L'accroissement du commerce intra-Benelux au cours du premier trimestre 1960, à l'égard de

la même période de 1959, s'élevait donc du Nord vers le Sud à environ 14 % et du Sud vers le Nord à environ 18 %.

D'après une autre communication du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, sur base des chiffres fournis par le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas et l'Institut National de Statistique de Belgique, les importations de Benelux en provenance des pays tiers ont atteint en valeur pendant le mois d'avril 1960 un montant de fr. 27,5 milliards (avril 1959: fr. 25,9 milliards), tandis que les exportations de Benelux vers les pays tiers se sont élevées à 26,4 milliards (avril 1959: fr. 23,9 milliards). En comparaison de la période correspondante de 1959, on constate donc un accroissement des importations Benelux de 6 % et un accroissement des exportations Benelux de 10 %.

Le commerce intra-Benelux présente, pendant le mois d'avril 1960, l'image suivante: importations de l'U. E. B. L. en provenance des Pays-Bas: fr. 2.339 millions (avril 1959: fr. 2.318 millions), importations des Pays-Bas en provenance de l'U. E. B. L.: fr. 3.416 millions (avril 1959: fr. 3.027 millions). L'accroissement du commerce intra-Benelux au cours du mois d'avril 1960, à l'égard de la même période de 1959, s'élevait donc du Nord vers le Sud à 1 % et du Sud vers le Nord à environ 13 %.

*

La production mondiale d'acier.

La production mondiale d'acier brut a atteint avec 302 millions de tonnes un nouveau record en 1959 — dépassant de 11,2 % celle de l'année précédente et de 3 % le précédent record absolu — précise une étude publiée par l'Office Statistique des Communautés Européennes.

Après le fléchissement enregistré dans les principaux pays industriels du monde occidental en 1958, tous les producteurs d'acier ont dépassé, l'an dernier, leurs anciens chiffres de production.

Les pays de l'Europe des « Six » ont pu établir un nouveau record en produisant 63,1 millions de tonnes d'acier, dépassant de 3,3 millions l'ancien record de 1957.

Aux Etats-Unis, malgré trois mois de grève, la sidérurgie a réussi à accroître de 9,6 % sa production de l'année précédente. La production s'est élevée à 84,8 millions de tonnes, mais demeure toutefois inférieure de 20,2 % à celle du record de 1935.

En Grande-Bretagne, la production s'est élevée à 20,5 millions de tonnes, en progrès de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

La sidérurgie japonaise a atteint un nouveau record en produisant 16,6 millions de tonnes d'acier, le taux d'accroissement par rapport à 1958 étant de 37 %.

Enfin, la croissance de la production que l'on observe depuis plusieurs années en U.R.S.S., dans les pays européens du bloc oriental et en Chine, s'est poursuivie en 1959.